

**COMITE SYNDICAL DU
S.I.V.U. BORDEAUX - MERIGNAC
POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Séance du 10 février 2016

ORDRE DU JOUR

- 1 Informations dont tableau de bord d'activité (remis sur table)
- 2 Désignation du secrétaire de séance
- 3 Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2016

- 4 Délibérations

MARCHES

- Marché d'assurances D/2016-005

- 5 Relevé de décisions prises dans le cadre des délégations permanentes de la Présidente

- 6 Questions diverses

Présents à titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, BOISSEAU et LABORDE et Monsieur BRASSEUR

Etaient excusés :

Mesdames DARTEYRE, JAMET, JARTY-ROY, LIRE, POITREAU, RAUX, BOUILHET, et WALRYCK, et Messieurs du PARC et LAMAISON (a donné pouvoir à Madame MARCHAND) et PRADELS

Autres personnes également présentes :

Messieurs Christophe SIMON ; Directeur Général des Services et Didier IAPICHINO ; Directeur Technique et Mesdames Sophie LACOMBE ; Responsable des Finances et des Marchés et Anne VEZIN ; Responsable des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques

La séance est ouverte à 10 heures par Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU.

Madame CUNY :

Le quorum est atteint nous pouvons donc commencer.

Madame CUNY :

Je vous propose de commencer ce Comité par plusieurs points d'actualité :

1. Nous avons délibéré au mois de janvier sur la signature d'une convention autorisant le SIVU à produire et livrer des repas à Bordeaux International School. Après des débuts un peu difficiles, du fait des process qualités imposés par la convention, tout se passe maintenant convenablement. Cela représente environ 150 repas supplémentaires par jour scolaire.
2. Notre, désormais traditionnel, point sur l'activité du SIVU au travers du tableau de bord qui vous est distribué :
Le démarrage de l'activité en 2016 est conforme, en termes de repas prévus et commandés, à 0,4 % près, ce qui est un très bon résultat. Le coût alimentaire de ce fait est maîtrisé sur le mois de Janvier.
Le niveau de satisfaction des convives reste lié à la communication des indicateurs qui seront donnés à la Commission des Menus qui va se dérouler aujourd'hui à 11 heures.
Le budget est tenu quand bien même les frais de personnel sont en tension.
3. Le SIVU propose, tous les mois depuis plusieurs années, des menus végétariens. Afin de s'inscrire dans la démarche de mobilisation des professionnels de la restauration de l'agglomération bordelaise, et sur ma proposition, le menu végétarien sera dorénavant servi tous les derniers mardis du mois.
4. A l'occasion des récents évènements tragiques qui ont marqué notre pays, les cadres du SIVU ont fait le constat que notre bâtiment n'était pas doté d'un mât nécessaire au pavoisement. La mise en place d'un tel équipement permettrait pourtant d'affirmer l'identité et la mission de service public du SIVU ; c'est pourquoi je vous propose d'en doter le SIVU.

Madame MARCHAND :

Je suis tout à fait d'accord, ce d'autant qu'après plusieurs années de sollicitation cela a été mis en place pour l'ensemble des écoles de la ville de Mérignac.

L'étude menée afin de permettre le pavoisement des écoles a conduit à choisir un système de petits mats insérés dans un écusson, plutôt qu'un grand mat métallique placé au sommet des édifices et de ce fait inaccessible. Les drapeaux sont très visibles et beaucoup plus faciles d'accès. Vous pouvez d'ailleurs le constater sur l'école de Bourran, située juste à côté du SIVU.

Madame CUNY :

Cette suggestion me paraît tout à fait pertinente.

Si vous n'avez pas d'autres questions nous allons passer à l'ordre du jour

Lors du dernier comité, Madame BOUILHET était la secrétaire de séance. Je vous propose d'élire un conseiller de la Ville de Mérignac.

Madame BOISSEAU est désignée comme secrétaire de séance.

Avez-vous des questions ou observations sur le procès-verbal ? Non ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION

MARCHES

Marchés d'assurances

D/2016-005

Madame CUNY :

Le dossier vient d'être examiné par la commission d'appel d'offres. Nous étions tenus par ces délais de décision en raison de la nécessité d'avoir un marché en bonne et due forme, dans le prolongement des avenants souscrits en fin d'année dernière. La majeure partie de ces avenants prend fin au premier trimestre de cette année.

Ce marché comprend 7 lots. Pour l'établir et l'accompagner sur un plan technique, nous avons eu recours, comme à chaque renouvellement (toutes les collectivités le font en raison de la complexité de ce type de marchés) à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Monsieur SIMON :

Les modalités d'attribution retenues font apparaître 3 familles de critères :

- la valeur technique, pour 40 % de la note ;
- la tarification, pour 40 % de la note, également ;
- la qualité de gestion du prestataire pour 20 % de la note.

L'analyse des candidatures a donné lieu à un examen de notre « sinistralité » moyenne, c'est à dire des facteurs de risque constatés ces dernières années. Dans l'ensemble, les propositions sont intéressantes et conformes aux prévisions du budget primitif 2016.

- ✓ les lots techniques : responsabilité civile, patrimoniale, environnementale.... sont plutôt à la baisse.
- ✓ le lot Ressources Humaines c'est-à-dire le risque statutaire du personnel et notamment les remplacements liés aux arrêts maladie est certes en augmentation, mais de façon modérée. On rappellera qu'un nombre important de collectivités (Bordeaux et Mérignac par exemple) sont devenues leur propre assureur, compte tenu des tarifs prohibitifs des assurances, voire même, parfois, de l'absence de réponse aux appels d'offres, en raison de la sinistralité constatée. Dans le cas présent, l'assurance proposée répond aux mêmes critères que ceux précédemment définis et la prestation est ajustée à la moyennes des montants pris en charge sur les quatre années précédentes.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose donc de lever la séance.

La séance est levée à 10 heures 15.